

Nature de l'acte : 1-4

**DÉC.2025-127 – Conclusion d'un avenant n° 1 au marché de prestations de services d'assurances – Lot n° 5 :
tous risques Expositions – Titulaire FILHET ALLARD**

LE MAIRE de la commune de Condé-en-Normandie

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-22,
- Vu le Code de la Commande Publique,
- Vu la délibération n°1/5.4 en date du 15 juin 2020 autorisant le maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- Considérant qu'un marché public de prestations de services d'assurance a été signé le 17 septembre 2020 avec la société FILHET ALLARD pour le lot n°5 relatif aux risques tous expositions,
- Considérant les contraintes de délais pour relancer un appel d'offres ouvert, il a été proposé de proroger la durée initiale du marché fixée à 5 années d'une 1 année supplémentaire,
- Considérant le montant de la prime annuelle forfaitaire s'élevant pour l'offre de base : 1-Prime prévisionnelle : 29.50 € ; 2-Prime minimum par exposition : 500 € et pour la prestation supplémentaire n°1 : 1 093,55 €,
- Considérant que cet avenant n'emporte aucune incidence financière,
- Considérant l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres réunies le 19 décembre 2025,

DÉCIDE

Article 1 – La conclusion de l'avenant précité dans les conditions définies ci-avant.

DIT

Article 2 – Que les crédits sont inscrits au budget.

Article 3 – Que la présente décision sera insérée au registre des délibérations du Conseil Municipal et exposée au Conseil Municipal.

Fait à Condé-en-Normandie, le 26 décembre 2025

LE MAIRE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Valérie Desquesne', is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'CONDÉ-EN-NORMANDIE' at the top and 'VILLE DE CALVADOS' at the bottom, with a central emblem.

Valérie DESQUESNE